

**Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle
EPUVAL 5-20 GS présenté par l'Asbl EPUVAL sise Rue de la Charmille, 16
à 4577 Strée (Modave)**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal,
Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417,
Vu l'avis référencé 2015/Avis 010 rendu par le Comité d'Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 21 mai 2015,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par l'Asbl EPUVAL à STREE sous l'appellation commerciale **EPUVAL 5-20 GS** pour une capacité de 5 à 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2015/08/104/A**.

Le système d'épuration individuelle **EPUVAL 5-20 GS** correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

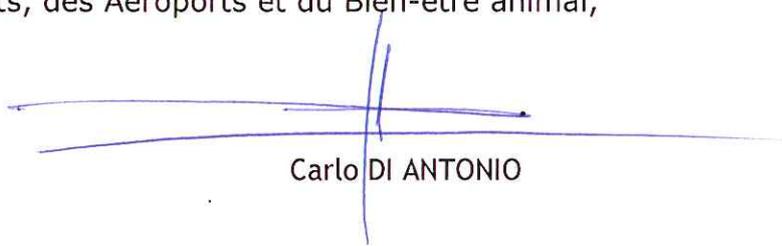
Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Namur , le

03 JUL. 2015

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal,


Carlo DI ANTONIO

Annexe

Principe et description du système EPUVAL 5-20 GS de l'Asbl EPUVAL à STREE

CAPACITÉS : 5 à 20 EH

PRINCIPE :

Prétraitement par fosse septique.

Traitement sur un filtre à gravier planté de phragmites à écoulement horizontal sous la surface.

Lorsque la topographie du terrain le nécessite, une chambre de pompage intermédiaire peut être insérée entre la fosse septique et le filtre.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Dispositif de prétraitement :

Les spécifications de volume et de dimensions du prétraitement figurent au tableau 1.

Fosse septique préfabriquée. Entrée par coude plongeant, sortie par té plongeant.

Ventilation de diamètre 80 mm.

Regard de visite Ø 60 cm minimum.

Ou

Fosse septique maçonnée sur place, compartimentée en 2, pour une hauteur d'eau de 1,2 et une hauteur totale 1,5 m ; en béton armé.

La cloison est pourvue d'orifices pratiqués sur toute sa largeur à 80 cm du fond.

La fosse est recouverte d'un cimentage hydrofuge à l'intérieur, et d'un enduit bitumineux à l'extérieur.

Entrée par coude plongeant, sortie par té plongeant.

Ventilation de diamètre 80 mm.

Deux regards de visite Ø 60 cm minimum.

Tableau 1

Capacité (EH)	Fosse septique préfabriquée	Fosse septique maçonnée				Diamètre des tuyaux d'entrée et de sortie (mm)	
	Volume utile minimum (m³)	Largeur (m)	Longueur (m)	Position de la cloison par rapport à l'entrée (m)	Volume Utile (total et des deux compartiments) (m³)		
5-6	4,5	1,41	3,01	2	4,7 (3,1 + 1,6)	110	
7	5,25		3,41	2,27	5,8 (3,9 + 1,9)		
8	6		1,81	3,01	2		6,5 (6,5 + 3,25)
9	6,75	3,41		2,27	7,4 (4,9 + 2,5)		
10	7,5	3,81		2,54	8,3 (5,5 + 2,8)		
11	8,25	4,21		2,81	9,1 (6,1 + 3,0)		
12	9	2,21	3,81	2,54	10,1 (6,7 + 3,4)		125
13	9,75		4,21	2,81	11,2 (7,5 + 3,7)		
14	10,5		4,61	3,07	12,2 (8,1 + 4,1)		
15	11,25				13,3 (8,9 + 4,4)		
16	12		5,01	3,33	14,3 (9,5 + 4,8)		
17	12,75				14,4 (9,6 + 4,8)		
18	13,5	2,61	4,61	3,07	14,4 (9,6 + 4,8)		
19	14,25		5,01	3,33	14,7 (9,8 + 4,9)		
20	15						

Poste de relevage (selon topographie):

Chambre de relevage en PVC de diamètre intérieur 60 cm et de hauteur 80 cm (50 cm + rehausse de 30 cm). Entrée des eaux en provenance du prétraitement par écoulement.

Pompe de relevage Pedrollo RXm équipée d'un clapet anti retour et d'une vanne permettant le réglage du débit envoyant des bâchées de 108 litres vers le dispositif de traitement via un tuyau de refoulement DN32.

Dispositif de traitement :

Forme de l'ouvrage :

Ouvrage parallélépipédique de dimensions intérieures L x l x h conformes au tableau 2 avec un dénivelé du radier de 0,4 %.

Tableau 2

capacité	L (intérieure)	I (intérieure)	H
5	11.86	2.26	0.8
6	12.26	2.66	
7		3.06	
8		3.46	
9		3.86	
10	12.66	4.26	
11		4.65	
12		5.05	
13		5.45	
14		5.85	
15		6.25	
16	13.06	6.65	
17		7.05	
18		7.45	
19		7.85	
20		8.25	

Le filtre est maçonné en blocs de béton ou parpaings de 14 cm sur une dalle de fondation en béton armé à 200kg d'acier/m³ d'une épaisseur minimum de 15 cm.

L'étanchéité est assurée par une bâche EPDM, PEHD ou Polyoléfine de minimum 1 mm d'épaisseur d'une pièce et protégée des maçonneries par un géotextile. Le géotextile est un feutre synthétique de min 200g/m².

Substrat :

Le filtre est rempli de graviers roulés 3/8 mm sur une hauteur de 60 cm et planté de Phragmites australis spp. ou équivalent, en quinconce, à raison de 5 plants/m² minimum (soit 45 cm maximum entre les plants).

Organes d'entrée et de sortie:

Entrée par Ø 110 jusque 14 EH, Ø 125 de 15 à 20 EH à 60 cm du niveau supérieur de la dalle, débouchant par le biais d'un coude dans un tuyau horizontal de répartition Ø 110, percé de trous de 2 cm. Les premiers 47.5 cm (90 cm pour la capacité 20 EH) du filtre, côté amont, sont remplis de graviers 40/80 mm, suivis de 15 cm de graviers 7/14.

Sortie par Ø 110 jusque 14 EH, Ø 125 de 15 à 20 EH à 20 cm du niveau supérieur de la dalle, connecté dans un tuyau horizontal de drainage Ø 110, percé de trous de 2 cm. Les derniers 47.5 cm (90 cm pour la capacité 20 EH) du filtre, côté aval, sont remplis de graviers 40/80 mm, précédés de 15 cm de graviers 7/14.

Gestion des boues :

Le système ne génère pas de boues secondaires. Les boues primaires sont stockées dans le prétraitement.

Hauteur maximum de stockage des boues dans le prétraitement : 30 cm sous le niveau de sortie pour la fosse préfabriquée ou 50 cm par rapport au fond pour la fosse maçonnée sur place.

Détection des dysfonctionnements :

Le cas échéant, la pompe de relevage est équipée d'un flotteur secondaire d'alarme de niveau haut couplé à une alarme sonore sur l'armoire électrique. Le niveau d'alerte est réglé 10 cm sous le niveau d'arrivée des eaux du prétraitement.

Dispositif d'échantillonnage :

La sortie du dispositif de traitement s'écoule vers une chambre de visite en béton 60cm x 60 cm, dans laquelle un tuyau coudé Ø 110 équipé d'un raccord union permet le prélèvement d'échantillon. La sortie de la chambre de visite (tuyau Ø 110) est située à maximum 45 cm du niveau de la dalle de fond.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant agrément du système EPUVAL 5-20 GS de l'asbl EPUVAL à STREE

Namur, le **03 JUIL. 2015**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal



Carlo DI ANTONIO